Impressum

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **37 (2000)**

Heft 1438

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

gistes. Ils acceptent donc l'alliance des électriciens propriétaires de barrages épaulés par tous les cantons montagnards. Saluons la performance qui voit le Valais et le WWF défendre coude à coude l'initiative solaire et son contre-projet! Les métiers de l'isolation, du chauffage, des fenêtres, des réfections de façades et autres promoteurs des énergies alternatives rejoignent la coalition verte dans l'espoir d'obtenir leur part des subventions.

Le Vorort est atteint d'amnésie

La redevance en faveur de l'environnement, contre-projet fort proche de la seconde initiative verte qui a été retirée, introduit un véritable changement de philosophie pour les prélèvements obligatoires de l'Etat. On frappe l'énergie pour alléger le travail. L'opération doit être financièrement neutre. Les écologistes parlent à ce sujet d'un double dividende. Une plus faible consommation d'énergie ménage l'environnement. Un allégement des charges du travail crée des emplois. On s'aventure même à fixer l'effectif, invérifiable, de ces nouveaux postes de travail.

Le Vorort, qui regroupe les grandes entreprises, attaque frontalement cette approche écologique dont il nie toutes les vertus. Il semble ne plus croire à l'effet bénéfique pour l'entreprise de l'allégement des charges sociales. A coup de millions, il conteste les trois redevances. Il alerte l'opinion sur les charges inacceptables des prélèvements sur l'énergie, en oubliant le dégrèvement des charges sociales. La propagande du Vorort pourrait bien trouver une oreille attentive chez les locataires qui devraient supporter des hausses appréciables de frais de chauffage sans avoir la possibilité d'économiser le mazout. Ils n'ont pas le contrôle du thermostat ni des performances de la chaufferie de leur immeuble.

Les soutiens aux taxes sont inattendus

Mais le front uni de l'économie se lézarde aussi au sujet de la redevance environnementale. C'est ainsi que la chambre des métiers de Bâle affirme que les PME y trouveront leur avantage. L'allégement de leurs charges sociales sera supérieur à la péjoration du prix de l'énergie. L'Union pétrolière, elle-même, se déclare favorable à la redevance en faveur de l'environnement qu'elle devra pourtant acquitter pleinement. Surprenant? Pas totalement, car cette redevance, qui touchera aussi le nucléaire, pourrait retarder le prélèvement de celle sur le CO^2 qui ne frappera que les énergies fossiles.

Le vote du 24 septembre ne sera pas un arbitrage idéologique à propos de l'environnement, mais le résultat d'un étroit calcul d'intérêts. *at*

La preuve par Bâle

Les Bâlois sont de longue date des anti-nucléaires convaincus. Convaincus et conséquents, puisqu'ils ont concrétisé leur combat contre le projet de Kaiseraugst par une loi sur les économies d'énergie, en vigueur depuis quinze ans. Depuis lors les consommateurs s'acquittent d'une taxe de 4% sur leur facture d'électricité. Le produit de cette taxe, environ 8 millions de francs par an, permet de financer des programmes d'économies efficaces.

Au cours des quatre dernières années, la consommation énergétique a pu être réduite de 56 millions de kWh, soit les besoins en chaleur de 4500 logements. Au fil des ans, ces subventions somme toute modestes ont déclenché des investissements d'un montant dix fois supérieur. A titre d'exemple, mentionnons la naturation de plus de 100 toits plats d'une surface de huit terrains de football: subvention d'un million de francs, investissements induits de 14 millions, économie de 4 millions de kWh; ou encore l'assainissement de 30000 m² de vitrages, subventionné à hauteur de 1,5 million de francs, investissements induits de 14,5 millions, économie de 3,5 millions de kWh. On ne s'étonne pas dès lors que l'Union des arts et métiers de la cité rhénane recommande un triple oui aux taxes énergétiques proposées au souverain helvétique le 24 septembre prochain.

Redistribution

Depuis un an, les consommateurs bâlois ont vu leur facture d'électricité augmenter de 17,5% (27,5% pour les entreprises). Il s'agit d'une taxe d'orientation, semblable à celle préconisée par le Parlement fédéral, entièrement redistribuée aux ménages et aux entreprises. Pour la première fois ce printemps, les abonnés bâlois ont bénéficié du retour de cette taxe: 10 millions aux ménages à raison de 35 francs par tête; 40 millions aux entreprises soit 0,5% de leur masse salariale. Si les frais administratifs de ce nouveau système se sont élevés à 2,96 fr. par personne, ils seront couverts dès cette année par les intérêts du fonds constitué par la taxe. *jd*

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*jg*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Anne Rivier
Albert Tille (*at*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
site: www.domainepublic.ch